



Règlement de la 10^{ème} édition du Bike & Run du Retord

Organisé par le Triathlon Bassin Bellegardien

Article 1. Les épreuves

L'épreuve de Bike & Run consiste à réaliser un parcours alternant de la course à pied et du vélo en duo, sans aide extérieure. Avec Chronométrage et Classement.

Quatre épreuves sont au programme et correspondent aux distances officielles :

	Jeunes 6-9ans	Jeunes 10-13ans	XS	S
Distance totale	1900m	4000m	11km	22km

Article 2. Participation

Conditions de course :

- Les zones de contrôles imposées seront délimitées par deux lignes au sol, distantes de 25 à 50 mètres, en dehors des points de ravitaillement avec une signalisation de début et de fin de zone.
- Une table de contrôle avec contrôle du matériel à l'entrée de la zone de départ est obligatoire.

Concurrents :

- Les membres d'une même équipe doivent obligatoirement traverser la zone de contrôle côte à côte.
- Le port du casque est obligatoire sur l'intégralité du parcours, jugulaire attachée et ajustée, pour tous les concurrents, aussi bien en phase vélo qu'en phase course à pied.
- Les concurrents porteront en permanence leur dossard (devant).
- Un seul concurrent est autorisé sur le vélo. Le vélo doit effectuer la totalité du parcours.
- Pour qu'une équipe soit classée, la ligne d'arrivée doit être franchie par les 2 coéquipiers et leur vélo.
- Le temps de référence au classement de l'équipe sera pris sur le temps du dernier coéquipier à passer la ligne d'arrivée.

Article 3. Inscription

Pour s'inscrire :

- En ligne sur notre site www.competition.com à partir du 15 Décembre 2022 et jusqu'au 11 Mars 2023.
- AUCUNE INSCRIPTION SUR PLACE

Toute inscription est ferme et définitive, aucun remboursement, en particulier en cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, sauf cas particulier, demandé par un courrier adressé à l'organisation et après accord de l'organisation, remboursement par chèque (-2€ de frais de traitement) sous un délai de 1 mois après la date de la course.

Article 4. Certificat Médical

La mention suivante sera précisée sur le certificat médical :

Non contre-indication à la pratique du bike and run ou de la course à pied et du vélo ou du sport en COMPETITION.

Le certificat médical doit être de moins d'un an à la date de l'épreuve.

L'accès d'un participant à l'épreuve du Bike & Run du Retord, épreuve agréée par la F.F.Tri., est subordonné à :

- Soit à la détention et présentation d'une licence F.F.Tri. Compétition (papier ou électronique)
- Soit à l'acquisition d'un pass compétition
- Au règlement du droit d'inscription
- A l'absence de sanction disciplinaire interdisant la participation à l'épreuve.

Article 5. Pass Compétition

Le Pass Compétition, placé sous la responsabilité de l'organisateur, est délivré sous réserve :

- De la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Bike & Run en compétition datant de moins d'un an à la date d'inscription. (Cf. articles L231-2 et L231-2-1 du Code du Sport)
- De la présentation d'une pièce d'identité officielle avec photo
- Du paiement de son coût

Rappel : Les articles L.231-2 et L.231-3 du Code du Sport et la loi du 5 avril 2006 relative à la lutte contre le dopage et à la santé des sportifs obligent l'ensemble des coureurs français ou étrangers à fournir la preuve de leur aptitude à la course à pied en compétition, aptitude justifiée par un certificat médical.

Article 6. Renseignements

Informations à jour sur notre site internet : www.competition.com

Renseignements par email : triathlonbassinbellegardien@gmail.com

Article 7. Les Tarifs

	Avant le 12/01/2023	Du 1au au 12/02/2023	Après le 13/02/2023
COURSES ENFANTS			
De 6 à 9 ans	Gratuit	4€	6€
De 10 à 13 ans	Gratuit	4€	6€
COURSES ADULTES			
Distance XS 11 km	12€ par binôme	20€ par binôme	30€ par binôme
Distance S 22 km	20€ par binôme	30€ par binôme	40€ par binôme
Ajouter 2€/personne pour les non licenciés F.F.Tri compétition (coût du pass-compétition pour le bike and run)			

Article 8. Retrait des dossards

Stade de Foot Roland Meola de Injoux Génissiat, sur le site de départ.

Le dimanche matin 12 Mars 2023 :

- Courses jeunes de 9h30 à 10h30
- Courses XS et S de 12h à 13h30

Aucune délivrance de dossard ne sera possible sans présentation de licence ou d'un certificat médical.

Présenter une pièce d'identité pour retirer son dossard.

Article 9. Horaires des courses

QUOI ?	QUAND ?
Retrait des dossards courses jeunes	De 9h30 à 10h30
Briefing course jeunes	10h45
Accès parc à vélo	10h à 10h45
Départ course 6-9 ans	11h
Départ course 10-13 ans	11h30
Retrait des dossards XS et S	De 12h à 13h30
Podium courses jeunes	12h30
Accès Parc à Vélo	De 13h à 13h45
Départ courses XS et S	14h
Barrière horaire course S	Pas de départ sur le 2 ^{ème} tour après 15h10
Podium courses XS et S	16h

Chronométrage et résultats effectués par L-Chrono. Affichage des résultats sur place et sur le site du chronométrateur.

Article 10. Sécurité

Il est demandé aux automobilistes, coureurs, marcheurs, accompagnateurs ou spectateurs de se conformer aux indications données par les responsables du stationnement. La course est prioritaire sur tout le circuit mais il est conseillé aux coureurs de se conformer aux règles élémentaires du code de la route.

Article 11. Abandon

Tout abandon doit être signalé au poste de chronométrage et aux arbitres. Un VTT balai assurera la fermeture de chaque course pour rejoindre l'arrivée.

Article 12. Remarque sur le déroulement des épreuves

L'association (Triathlon Bassin Bellegardien) se réserve le droit de :

- Arrêter tout concurrent visiblement défaillant
- Modifier l'horaire des départs si des événements indépendants de sa volonté surviennent
- Modifier les parcours en fonction d'impératifs extérieurs, de sécurité notamment annuler les différentes épreuves
- Modifier ce règlement sans préavis, en fonction des circonstances
- La course s'effectue en binôme avec 1 seul VTT.
- Le port du casque est obligatoire sur le VTT et en course à pied durant toute l'épreuve.

Article 13. Respect de l'environnement

Les courses s'inscrivent dans une démarche environnementale développement durable et citoyenne :

- Il est naturellement interdit de jeter des détritrus. Des poubelles sont à disposition sur le parcours.
- Le parcours est balisé et doit être rigoureusement respecté.

Article 14. Droit à l'image

Du fait de son inscription, le(a) concurrent(e) autorise le TBB ainsi que ses ayants droit, tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles les participants pourraient apparaître.

Article 15. CNIL

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant. Les informations ne sont pas communiquées à des tiers hors celles nécessaires aux inscriptions aux courses.

Article 16. Règlement

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.